



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ DE MAINTIEN EN DÉCISION N° AU-19-117  
CONDITIONS OPERATIONNELLES ET EN  
ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DES EN DATE DU 22 MARS 2019  
EQUIPEMENTS RESEAU ET SECURITE PASSE  
AVEC LA SOCIETE SPIE ICS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Décret n°2016-360 du 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27.

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° AU-19-010 du 9 janvier 2019, attribuant le marché de maintien en conditions opérationnelles et assistance à l'exploitation des équipements réseau et sécurité (notifié le 15/01/2019) ;

**CONSIDÉRANT** l'erreur matérielle relative à la durée initiale du marché indiquée dans la décision susvisée ;

## D É C I D E

**D'ABROGER** la décision n°AU-19-010 du 9 janvier 2019.

**DE SIGNER** le marché de maintien en conditions opérationnelles et assistance à l'exploitation des équipements réseau et sécurité, avec la société SPIE ICS, domiciliée 53 boulevard de Stalingrad – 92247 MALAKOFF, représentée par Monsieur Yann CHALHOUB, Directeur du département Santé, Social & Collectivités.

Le marché est passé pour une durée de 3 ans ferme.

Le montant maximum du marché est de 220 997,00 € HT (265 196,40 € TTC) décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires : 181 997,00 € HT (218 396,41 € TTC) ;
- Prestations hors forfait sur bons de commandes, rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires ou du bordereau des prix sur catalogue affecté d'un rabais de 20% pour les prestations et équipements sécurité, et 40% pour les équipements réseau. Ces prestations sont susceptibles de varier dans la limite maximum de 39 000€ HT (46 800 € TTC) sur la durée totale du marché.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190322-lmc1H6190H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 22/03/2019  
Date de Publication : 22/03/2019